



La CAF me demande un remboursement de prime d'activité perçue

Par **Souci45**, le **21/03/2019** à **19:37**

Bonjour,

Je suis en formation par apprentissage, et je touche la prime d'activité depuis le mois de décembre.

Je viens de recevoir un courrier de la CAF me demandant le remboursement de ces 4 mois perçus (458€62).

Le motif : "ma rémunération mensuelle est insuffisante pour pouvoir bénéficier de cette prime".

Je trouve cette décision inadmissible et ne comprends pas ?! Pourriez vous me dire :

- si la CAF a vraiment le droit de réclamer cette somme alors qu'ils m'avaient accordé cette prime ??

- et si je dois rendre cette somme, suis-je obligée de tout rembourser en une fois ou puis-je rembourser en plusieurs fois ??

Je vous remercie par avance de bien vouloir m'éclairer sur mes droits.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **21/03/2019** à **21:24**

Bonjour

Oui, la caf peut vous réclamer un indû.

Vous vous rendez en leurs bureaux pour négocier un échéancier ou prendre contact avec le médiateur CAF.

Par **Souci45**, le **22/03/2019** à **04:42**

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **tomrif**, le **22/03/2019** à **08:22**

bonjour,

il y a bien un minimum mensuel pour un apprenti, voir <http://www.ma-prime-activite.fr/salaire-minimum-etudiant>